

R É P U B L I Q U E F R A N Ç

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 08/09/2026

Date d'affichage : 18/09/2026

L'an deux mil vingt six, le quinze septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Natasa MASSONI, Mme Jessica

VICO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Sandrine HUSSON, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Philippe AMPOULIE, Mme Natasa MASSONI en faveur de Mme Delphine PHILIPPE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif : année 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2245-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport par Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, Adjointe chargée de l'assainissement collectif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, année 2025.
Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 18/09/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

